

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 10 mars 2026

Présidence : Claude Bidlingmeyer

Ouverture : 20h00

Appel : 50 membres présents, 4 membres excusés

Excusés
Marie-Thérèse Hegetschweiler
Valentin Murariu
Christian Scaiola
Laurent Schatzmann

Le quorum est atteint: 93%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du **3 février 2026**.
2. **Communications** du Président.
3. **Communiqué** de la Municipalité N° **38**.
4. **Dépôt du Préavis municipal N° 67/2021-2026** – «Demande d'un crédit d'étude relatif à la suppression de l'agitation dans le port Ouest par forte bise». *Traité par une commission ad hoc et la Cofin.*
5. **Préavis municipal No. 64/2021-2026** – «Adoption d'un nouveau règlement communal des ports et de ses tarifs». *Rapports ad hoc et Cofin. Décision.*
6. **Réponse de la Municipalité** au postulat Bidlingmeyer et consorts : « un plan d'action 2023 – 2026 pour des infrastructures permettant la pratique des activités physiques en extérieur et englobant toutes les tranches de la population ».
7. **Motion interpartis D. Bidlingmeyer, R. Keller & Consorts** : « La gouvernance des infrastructures sportives communales dont la gestion opérationnelle est déléguée à un cadre intercommunal ».
8. **Postulat F. Rapini & Consorts** : « Une nouvelle piscine sur le territoire rollois ? ».
9. **Interpellation R. Founou & Consorts** : « Quelle est la position de la Municipalité concernant la fermeture de la piscine du Martinet ? ».
10. **Interpellation A. Beck & Consorts** : « En vue de la protection des arbres bordant la Promenade John-Berney ».
11. **Associations intercommunales** : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMEDD.
12. **Divers** et propositions individuelles.

Après l'appel, le Président salue les nombreux conseillers présents ainsi qu'un public nourri. Il passe à l'ordre du jour qui doit être modifié par l'ajout d'un postulat relatif à l'étude d'un espace de baignade sécurisé dans le lac, en réponse à l'annonce de la fermeture de la piscine du Martinet. Cet ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 3 février 2026

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président relève deux points relatifs à la journée d'élections du 8 mars: taux de participation de 60% pour les élections municipales et de 38% pour les élections communales; environ 1400 enveloppes de vote reçues jusqu'au vendredi soir, et 670 enveloppes de vote reçues durant le week-end. Il poursuit en remerciant les conseillères et conseillers qui ont donné leur temps et leurs compétences pour le dépouillement du 8 mars. Il termine avec la pétition de Rolle Natation qui demande le maintien de l'ouverture de la piscine jusqu'au début des travaux, l'élaboration et la communication rapide d'un plan de rénovation structuré et transparent, la garantie ferme de la continuité des activités de Rolle Natation et des écoles. Cette pétition étant de compétence municipale, elle doit lui être transmise.

Mme Bermejo Dubois remarque que l'instance concernée est ENJEU, à laquelle il faudrait transmettre la pétition.

Le Président évoque le règlement qui stipule que les pétitions doivent être remises à l'autorité communale compétente, donc la Municipalité. Libre à elle ensuite de transmettre à qui de droit.

La Syndique confirme que la pétition sera transmise à l'association intercommunale concernée.

3. Communications de la Municipalité

M. Walter tient à partager une bonne nouvelle au sujet de la piscine, qui fermée depuis le mercredi précédent, rouvrira le lendemain, donc le mercredi 11 mars. En effet, toutes les analyses menées ont confirmé la salubrité de l'eau. Par ailleurs il confirme la volonté de la Municipalité et du Codir d'ENJEU de réaffirmer leur volonté de maintenir la piscine. Dans ce cadre, la Municipalité soutient fermement le projet de rénovation de la piscine qui est en cours d'élaboration par ENJEU. Ce travail incombe à l'association en vertu de la convention de 2010 sur les bâtiments. La Municipalité attend encore des éléments complémentaires, notamment sur la sécurité des usagers, avant de se prononcer sur la date de fermeture. Mais bien sûr la piscine devra fermer dans un avenir proche pour permettre sa rénovation totale. Depuis décembre 2022, la Municipalité est venue à 5 reprises sur ce même sujet, la dernière étant le 4 février 2025. A cette occasion il avait été annoncé que le Codir, revenant sur sa décision de 2020, envisageait une rénovation de la piscine permettant son maintien à Rolle. Le Conseil intercommunal d'ENJEU a régulièrement été tenu au courant des actions menées autour de la piscine et a accepté 2 préavis y relatifs en 2024 et 2025. Ces dernières années des investissements significatifs ont été réalisés par les communes afin de prolonger l'exploitation de la piscine, notamment celui de 2020 de Fr. 170'000.- pour l'assainissement des filtres à charbon. De nombreux autres investissements de moindre importance ont suivi. Entre 2022 et 2025 il a été constaté que le coût de fonctionnement et d'entretien annuel de la piscine a passé de Fr. 230'000.- à Fr. 340'000.- afin de palier pannes et problèmes techniques. La vétusté des installations entraîne des défaillances récurrentes, notamment en matière de traitement de l'eau, ce qui rend l'exploitation difficile, aléatoire et surtout coûteuse. Une forte carbonatation du béton de l'entourage de la piscine a été constatée, nécessitant la mise en place d'étais afin de consolider le sol.

A l'issue de ces analyses techniques, et au regard de la sécurité et des coûts de fonctionnement, il a été estimé par le Codir d'ENJEU que la solution la plus responsable consistait à mettre fin à l'exploitation de la piscine à la fin de l'année scolaire 2025-2026. La Municipalité a pris note de cette décision de fermeture mais souhaite avoir des éléments complémentaires avant de la valider. Parallèlement à cette annonce un projet de rénovation est en cours de réalisation par ENJEU, appuyé par un expert extérieur. Actuellement les investissements nécessaires sont évalués entre Fr. 3'200'000.- et Fr. 3'500'000.-. Des solutions transitoires sont en cours de mise en place pour le sport scolaire.

La Municipalité rolloise a reçu une délégation de Rolle Natation à deux reprises depuis l'annonce du 13 février afin de conjointement chercher des solutions, et d'apporter des réponses aux questions d'ici à la fin du mois de mars. La Municipalité de Rolle et le Codir d'ENJEU mettent tout en œuvre afin de pouvoir rénover cette piscine dans les meilleurs délais et de maintenir sur le long terme sa mise à disposition dans des conditions sûres et durables tant pour les écoles, le public et les nageurs de la région.

4. Dépôt du Préavis municipal N° 67/2021-2026 – «Demande d'un crédit d'étude relatif à la suppression de l'agitation dans le port Ouest par forte bise». *Traité par une commission ad hoc et la Cofin.*

Président : M. Tschudin ; Rapporteur : M. Brandsma ; Membres : Mmes Forest, Duhamel et MM. Paquet, Magallanes, Mivelaz. La commission est validée par acclamations.

5. Préavis municipal No. 64/2021-2026 – «Adoption d'un nouveau règlement communal des ports et de ses tarifs». *Rapports ad hoc et Cofin. Décision.*

Mme Ulliel, rapportrice de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis, puis le rapporteur de la commission ad hoc, M. Mounier, lit les amendements du rapport à tour de rôle afin que les conseillers votent après la lecture de chaque amendement.

- **Article 8, alinéa 3 : Ordre d'attribution des places.** Lire « régulièrement » au lieu de « périodiquement ».

Le Président ouvre la discussion.

La Syndique propose que les premiers amendements, de l'article 8 à l'article 37, qui ont été préalablement acceptés par la Municipalité et la commission ad hoc, soient votés en une fois.

Cette proposition n'étant pas discutée, le Président passe au vote conjoint de ces 6 amendements. Le vote montre que **les amendements 8, 11, 23, 27, 28, 37 sont acceptés à l'unanimité.**

- **Article 3, alinéa 2 : Compétences.** Remplacer le texte par « La Municipalité peut déléguer tout ou partie de ses compétences à la commission des ports et au garde-port dont les tâches sont stipulées dans un cahier des charges ».

Le Président ouvre la discussion.

La Syndique précise que la commission a juste modifié le terme de « délègue » en « peut déléguer », ceci afin qu'il ne s'agisse pas d'un automatisme, modification agréée par la Municipalité.

Cette proposition n'étant pas discutée, le Président passe au vote de cet amendement qui est **accepté à la majorité.**

- **Article 3, alinéa 3 (rajout) : Compétences.** La commission des ports et le garde-port peuvent exercer toutes les compétences que le présent règlement attribue à la Municipalité, sauf :

- a) assermentation du garde-port
- b) fixation du droit de boucle
- c) fixation des taxes

d) attribution des places d'amarrage

e) sanction par l'amende ou le retrait du droit d'amarrage aux contrevenants au présent règlement

Le Président ouvre la discussion.

La Syndique apporte une modification sous forme de sous-amendement à l'alinéa 3 d) afin qu'il soit supprimé, car le travail que cela induirait serait trop important. La Municipalité désire pouvoir déléguer afin que l'autorité portuaire, dont 1 municipal-e fait partie, puisse se charger de cette tâche, sachant que cela se fait déjà ainsi. Il s'agit d'une mesure de simplification.

Cette proposition n'étant pas discutée, le Président passe au vote de ce sous-amendement, suppression de la ligne d), qui est **accepté à la majorité**.

- **Article 5, alinéa 2 : Titularité de l'autorisation.** Revenir à la version 2016, plus précise, à savoir : en cas de décès du titulaire, de donation ou de vente du bateau par celui-ci, l'autorisation peut uniquement être accordée en faveur du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant en ligne directe.

Le Président ouvre la discussion.

La Syndique mentionne que la Municipalité accepte l'amendement.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote de cet amendement qui est **accepté à la majorité**.

- **Article 8, alinéa 1b :** Ordre d'attribution des places. Remplacer le texte par « Aux personnes domiciliées dans les communes vaudoises du district de Nyon, limitrophes de la commune de Rolle ».

Le Président ouvre la discussion.

La Syndique désire apporter un amendement afin de conserver l'article 8 tel que proposé dans le règlement soumis à la commission ad hoc : « les places d'amarrage disponibles sont attribuées par ordre d'arrivée des demandes figurant sur la liste d'attente tenue par la Municipalité selon le type d'embarcation et la profondeur. Priorité aux personnes domiciliées sur le territoire de la Commune de Rolle et aux personnes exerçant une activité professionnelle lacustre sur le territoire de la Commune, telle que pêcheurs professionnels ». A ce propos il y a eu discussion avec la juriste du Canton qui voulait prioriser les personnes exerçant une activité professionnelle par rapport aux personnes résidant dans la Commune. Il avait alors été dit qu'au vu du nombre très important de professionnels, il n'y aurait finalement plus de places au port ouest pour les habitants rollois, argument pris en compte par le Canton.

Ce qui est finalement amendé est l'alinéa b) qui mentionne « aux personnes domiciliées dans un rayon de 8 km autour de Rolle ». Elle a expliqué à ses collègues que cette notion de 8 km est destinée à permettre aux personnes qui faisaient partie de l'ancien district de Rolle, Aubonne, Allaman, etc..., et donc proches de Rolle, d'obtenir une place au port plutôt que des habitants de l'ouest du district de Nyon qui sont nettement moins proches de Rolle.

M. Paquet estime que juridiquement l'argument des 8 km est très faible ; pourquoi pas 7 ou 9 km... Il trouve difficile de fixer le centre de Rolle. Les communes de l'ancien district, c'est de l'histoire ancienne.

M. Walter comprend la question des 8 km dont il a été longuement discuté. Il a semblé plus logique à la Municipalité d'attribuer plus vite une place à quelqu'un qui est juste de l'autre côté de la frontière du district, qui est une frontière administrative, qu'à quelqu'un qui se trouve à son extrémité. C'est dans cet état d'esprit que la demande de refus de l'amendement a été posée. Peut-être la limite des 8 km est-elle une erreur, et il eût fallu mentionner les habitants des communes qui sont dans un périmètre de 8 km autour de Rolle ou de faire la liste de toutes les communes. Il faut comprendre que l'idée est de pouvoir garantir que l'usage du port est offert en priorité à des personnes proches du port.

M. Hay n'est pas favorable à ce que l'on se limite au district de Nyon car le SIDERE abreuve également les communes d'à côté, ainsi que certainement d'autres associations intercommunales. Il y a donc une certaine porosité autour de Rolle qui date probablement de l'époque heureuse où la Commune était chef-lieu de district et où ce Conseil a malheureusement refusé d'étendre ce concept à la fusion des districts de Rolle et d'Aubonne. A présent il s'agit du port qui n'a rien à voir avec le district mais avec la géographie locale et il pense qu'il serait plus sûr d'avoir une liste de communes faisant partie du premier périmètre. Cela éviterait ces discussions oiseuses sur le centre des 8 km par exemple.

Mme Massatsch, présidente de la commission, relève que lors des discussions aucun membre n'a compris cette notion de 8 km. Au vu de cette incompréhension et des nombreux débats qu'il a engendrés, ne faudrait-il pas réécrire cet article ? La proposition préalable qui était de dire « aux personnes domiciliées dans une commune qui se trouve dans un rayon de 8 km » est déjà mieux, et il serait encore mieux de lister ces communes.

La Syndique précise qu'il existe 3 listes d'attente ; une liste rolloise sur laquelle 51 personnes sont inscrites ; lorsque le port a été inauguré il n'y avait plus de rollois sur cette liste. La deuxième liste d'attente concerne la couronne rolloise, donc les communes autour de Rolle, sur laquelle figurent 119 personnes. La troisième liste d'attente, donc hors Rolle et couronne rolloise comporte 239 personnes. Ces chiffres sont ceux de fin 2024. Et de toute façon on ne pourra jamais attribuer des places à des personnes hors de la couronne rolloise au vu de la longueur des listes.

M. Keller a l'impression qu'il y a discussion sur la forme, 8 km ou autre formule, et discussion sur le fond, jusqu'où veut-on aller. Si on prend la définition proposée par la commission, ce sont 5 communes limitrophes qui sont concernées ; avec une définition un peu plus large, ce sont 29 communes qui sont concernées. Le fond du débat est là : jusqu'où veut-on aller et quel est le cercle que l'on veut définir. Il faut d'abord définir ce fond avant de trouver la bonne forme pour le faire.

M. Panchaud se dit qu'un consensus serait de mentionner, « les communes limitrophes de Rolle » sans se limiter à un district.

Le Président clôt les débats et passe au vote

L'amendement 1 b) est accepté à la majorité.

- **Article 8, alinéa 1c :** Ordre d'attribution des places. Remplacer le texte par « Aux personnes domiciliées dans les communes vaudoises du district de Nyon, non riveraines du lac ».

Le Président ouvre la discussion.

La Municipalité accepte l'amendement.

Le Président clôt les débats et passe au vote

L'amendement 1 c) est accepté à la majorité.

- **Article 8, alinéa 1d (rajout) :** Ordre d'attribution des places. Aux personnes domiciliées dans les communes vaudoises du district de Nyon, riveraines du lac ».

La Syndique estime que le rajout n'ajoute rien, puisqu'au vu de la longueur des listes d'attente, les personnes domiciliées hors de la couronne rolloise n'auront jamais la chance de bénéficier d'une place. Elle recommande de refuser l'amendement.

M. Hay pense que l'on va créer de grandes déceptions si l'on établit une liste qui ne sera de toute façon jamais utilisée ; mieux vaut ne pas établir cette liste.

Le Président clôt les débats et passe au vote



Conseil Communal de Rolle

L'amendement 1 d - rajout) est refusé à la majorité.

- **Article 9, alinéa 1** : Changement d'adresse ou d'équipement de bateau. Lire : « (par exemple moteur, type de chauffage...) ».

Le Président ouvre la discussion.

La Municipalité accepte cet amendement.

Le Président clôt les débats et passe au vote

L'amendement 9 alinea 1 - est accepté à la majorité.

- **Article 15, alinéa 5** : Espace râtelier et identification des planches et des stand-up paddle. Rajouter à la fin: « pour autant que l'on retrouve le propriétaire».
- La Municipalité accepte cet amendement.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président clôt les débats et passe au vote

L'amendement 15, alinéa 5 - est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée il la referme et passe au vote sur le règlement amendé et sous-amendé. Le résultat du vote montre que ce **règlement est accepté à l'unanimité.**

Le rapporteur de la commission poursuit par la lecture des conclusions se rapportant aux nouveaux tarifs.

Le Président ouvre la discussion.

M. Joly précise que la Commission des finances s'est penchée sur le sujet des tarifs sachant qu'ils doivent être suffisants pour couvrir les charges et les investissements, donc pour rembourser les emprunts dus à sa rénovation. Elle s'est assurée qu'ils sont suffisants, avec la latitude de pouvoir les augmenter en cas de besoin sans devoir les faire valider par le Conseil.

Le Président clôt les débats et passe au vote sur **les nouveaux tarifs qui sont acceptés à la majorité.** Il poursuit par la votation globale sur le **nouveau règlement amendé et sous-amendé et sur les nouveaux tarifs qui sont acceptés à la majorité.**

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 64 de la Municipalité du 19 janvier 2026
- Entendu le rapport de la Cofin et de la Commission ad hoc chargées d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le nouveau règlement communal des ports amendé, sous réserve de son approbation par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité du Canton de Vaud.
2. D'adopter les nouveaux tarifs des ports tels que présentés, sous réserve de son approbation par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité du Canton de Vaud.

Le **Préavis N° 64** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 10 mars 2026

6. Réponse de la Municipalité au postulat Bidlingmeyer et consorts : « un plan d'action 2023 – 2026 pour des infrastructures permettant la pratique des activités physiques en extérieur et englobant toutes les tranches de la population ».

Le Président nomme une commission pour le traitement de la réponse : Président : M. D. Bidlingmeyer; Rapporteur M. Charmillot ; Membres Mmes Ulliel, Gaggio, Gervasoni ; M. Keller.

7. Motion interpartis D. Bidlingmeyer, R. Keller & Consorts : « La gouvernance des infrastructures sportives communales dont la gestion opérationnelle est déléguée à un cadre intercommunal ».

Le Président, après étude approfondie de la motion et divers avis préfectoraux, informe qu'en fait cette motion devrait être un postulat. Il demande donc aux motionnaires de la transformer en postulat.

M. D. Bidlingmeyer confirme que la motion a d'ores et déjà été renommée en postulat et poursuit avec les arguments suivants : Ayant pu étudier un audit de la Cour des comptes sur le financement et le contrôle démocratique des associations des communes vaudoises, il a constaté dès la première ligne que cet audit rappelle une réalité importante ; lorsqu'une tâche publique est déléguée à une association intercommunale, il peut naître un sentiment de perte de maîtrise démocratique pour les conseillers communaux. Ce constat résonne particulièrement avec la situation actuelle car depuis 2022 deux interpellations et deux postulats ont déjà été déposés sur cette thématique. Le sujet revient régulièrement dans les discussions du Conseil de même qu'au sein des communes membres de l'intercommunalité. Pourtant les réponses tardent ou restent incomplètes. Il s'agit ce soir d'obtenir des clarifications et l'audit de la Cour des comptes le dit clairement ; la structure doit être clarifiée, les statuts, l'organisation, la gouvernance, les règlements doivent être adaptés aux besoins complets et conformes aux exigences légales. Là où le bât blesse est qu'ENJEU prend d'abord et essentiellement en compte les besoins scolaires et ensuite ceux des sociétés locales. Pour exemple, un préavis sera prochainement déposé auprès du Conseil intercommunal pour la rénovation de la piste d'athlétisme. La société de gymnastique de Rolle a été consultée en tant qu'utilisatrice pour faire part de ses besoins, et les échanges se sont bien déroulés. Mais le projet fait mention d'une piste dont le revêtement ne permet pas l'utilisation de cette piste par des chaussures d'athlétisme à pointes (autrement dit une piste impraticable pour l'athlétisme). L'argument a été entendu mais la réponse fut qu'il faudrait attendre de voir si le Codir d'ENJEU accepte le financement de la plus-value liée à un revêtement adapté car ENJEU se base d'abord sur les besoins scolaires. Lorsque l'on parle d'infrastructures sportives communales utilisées par les sociétés locales, il n'est pas acceptable que les besoins sportifs passent au second plan sans vision d'ensemble claire, sans cadres clarifiés et sans consensus politique sur les priorités requises. La situation actuelle, notamment autour de la piscine, montre qu'il est nécessaire et légitime que le Conseil communal rollois obtienne enfin une vision globale de la gestion de ces infrastructures sportives déléguée à une association intercommunale. Il est donc essentiel que ce postulat obtienne une réponse et compte tenu de l'urgence de la situation, au vu de la survie d'une association sportive locale importante qui joue un grand rôle auprès des citoyens, surtout des enfants et aussi de la cohérence sportive locale, il est demandé, d'ici à la séance du mois de juin, qu'une réponse soit apportée.

M. Keller a relevé, lors de séances du Conseil intercommunal d'ENJEU, que lorsque des sujets touchant à des thèmes hors du contexte scolaire ont été abordés, la réponse généralement donnée était que la mission d'ENJEU est de gérer le scolaire, le parascolaire, les transports, les crèches. Pour ce qui touche aux associations, aux infrastructures sportives, aux moments où les installations sont utilisées en dehors du cadre scolaire et des horaires scolaires et durant les vacances, souvent la position d'ENJEU a été molle et

dans une zone grise. Cela donne lieu à des situations ambiguës qu'il faut à présent clarifier. ENJEU est une structure importante pour Rolle et le but n'est pas de la remettre en cause, mais il faut vraiment clarifier les rôles et les responsabilités et de définir un mode de fonctionnement optimal, surtout pour les habitants rollois qui doivent pouvoir profiter d'associations et d'infrastructures qui fonctionnent au mieux. Tel est le but du postulat qui demande des réponses afin que le Conseil puisse prendre des décisions et voir quelle est la meilleure façon de gérer et d'initier des discussions au sein d'ENJEU sur son rôle. Pour cela, un postulat sera déposé auprès d'ENJEU pour poser les mêmes questions. Il s'agira de définir le positionnement d'ENJEU par rapport à son rôle et sa mission. D'autres communes ont probablement les mêmes soucis de rôle et de positionnement et il sera important d'obtenir des réponses. S'il est défini que la mission d'ENJEU ne concerne pas la prise en compte des besoins des sociétés sportives locales, il faudra trouver des solutions mais il est important à présent que cette zone grise disparaisse et le moment est opportun. On attend d'ailleurs la révision des statuts d'ENJEU ; des postulats pour le changement des clefs de répartition ont été déposés qui impactent les investissements, et typiquement on aura un investissement majeur pour la piscine, pour lequel malheureusement la clef de répartition n'a pas été modifiée, ce qui est dommage puisque demandé depuis deux ans. Il s'agit vraiment de démarrer cette réflexion pour que les choses aillent mieux pour l'ensemble des communes mais aussi surtout pour Rolle pour la partie qui fait mal, à savoir les associations sportives.

M. Joly est l'auteur de la motion pour la clef de répartition déposée en février 2022, motion qui demandait également une mise à plat de la relation entre la Commune et ENJEU puisque la commune se trouvait, au niveau des investissements, préteritée dans son financement. Le travail de réponse n'a pas été fait puisque même aujourd'hui alors que le sujet de la clef de répartition est remonté au Conseil intercommunal d'ENJEU, ce n'est toujours pas à l'ordre du jour. On peut travailler au niveau politique, au niveau de ce Conseil, mais finalement ENJEU ne semble pas prêter grande attention à ce qui est souhaité par rapport à sa gestion. Il est évident que sur le sujet de la piscine, autour duquel la communication a été mal gérée, le présent Conseil ne pourra pas voter de nouveaux investissements liés aux infrastructures d'ENJEU si la clef de répartition n'est pas révisée au préalable. Il faut bien comprendre qu'à un certain moment les choses vont s'arrêter que et le Conseil prendra les décisions qu'il estimera être judicieuses. Il serait vraiment dommage que nos nageurs se retrouvent être otages de quelques bisbilles politiques et de flou artistique dans la gestion de nos associations intercommunales, en particulier d'ENJEU, et qu'ils se retrouvent à la rue plutôt que dans le bassin. Ce postulat est important et rappelle des points qui ont déjà été demandés par le passé. Il espère que l'on parvienne à faire bouger les lignes et qu'au niveau du Conseil intercommunal d'ENJEU, lorsque de tels sujets arrivent en discussion, les membres rollois défendent les intérêts de la commune et ceux des utilisateurs d'infrastructures sportives.

M. Walter informe qu'actuellement les statuts d'ENJEU ont été révisés par la commission des statuts, que les éléments financiers ont été pris en compte dans cette révision qui doit encore passer devant le Codir, puis qui sera présentée au Conseil intercommunal. Ce travail a donc été fait et des éléments liés à d'autres organisations pour l'harmonisation des conditions d'usage des bâtiments scolaires loués à des communes pour le parascolaire sont également en révision et devraient arriver prochainement au niveau du Conseil intercommunal d'ENJEU.

Le Président clôt la discussion et fait voter la prise en considération du postulat. Le résultat du vote montre que la prise en considération est acceptée à l'unanimité pour renvoi à la Municipalité.

8. **Postulat F. Rapini & Consorts** : « Une nouvelle piscine sur le territoire rollois ? ».

M. Rapini explique en préambule que pour le groupe des Verts, la rénovation de la piscine reste la voie royale et la solution à privilégier. Le présent postulat vise à élargir le champ des possibles en cas de mauvaise surprise ou de mauvais scénario relatif à la rénovation si elle venait à être compromise. Il s'agit surtout de garder les cartes en main. La compétence sur cette question est en débat, mais il est convaincu qu'il serait gagnant que la Municipalité adopte une attitude proactive sur ce dossier pour palier les mauvaises surprises pouvant survenir. Un membre de la Municipalité représente Rolle au Codir d'ENJEU et il serait préférable que cette personne puisse présenter, en cas de mauvaises surprises, des propositions alternatives pertinentes, raison pour laquelle il est demandé à la Municipalité de se pencher sur ce point.

M. D. Bidlingmeyer appuie ce postulat qui rejoint celui que lui-même a déposé en décembre 2024. Pour mémoire il avait alors demandé quelles étaient les solutions envisageables ; une rénovation est-elle techniquement et financièrement viable, existe-t-il des alternatives comme l'installation d'un fond fixe ou d'une structure inox durable, est-ce que la commune étudie l'opportunité de créer de nouvelles infrastructures, est-ce qu'un lieu sur la commune ou limitrophe serait propice à l'installation d'une piscine communale, est-ce que Rolle veut toujours apprendre à nager à ses enfants, quelles sont les pistes envisagées et possibles pour nos jeunes pour apprendre à nager en cas de fermeture de la piscine du Martinet ? Le titre de lson postulat est : Une réflexion sur la volonté de la commune et les opportunités envisageables pour offrir à la population une piscine communale.

Mme Rod confirme que dès le début de la législature la Municipalité s'est penchée sur cette question au vu de la situation avec le centre sportif intercommunal de Perroy qui était grandement temporisé pour des questions d'urbanisme. Il a été analysé si des sites pouvaient accueillir une nouvelle piscine. Quelques uns ont été identifiés, des discussions ont été menées, également avec ENJEU, pour aboutir à la conclusion que pour le moment la meilleure option est de soutenir le projet de rénovation de la piscine sur son site actuel. Raison pour laquelle que c'est sur ce projet qu'ENJEU travaille même si d'autres pistes de réflexion ont été envisagées sur des terrains communaux ou non communaux.

M. Founou sait que du travail a déjà été effectué sur la recherche de terrains, mais il a un déficit d'informations. Sur les diverses options possibles évoquées par la commune ou ENJEU, peut-on obtenir des éléments chiffrés, quelles sont les possibilités, est-ce que sur le plan d'affectation des Vignes l'option piscine a déjà été exclue ou non ? Tout cela est opaque et la Municipalité peut-elle commenter ?

M. Hay pense que l'opacité étant un handicap sérieux, la Municipalité aura à cœur de le dissiper. Quand on regarde un plan d'affectation on regarde un horizon de 10 à 15 ans ; l'expérience du collège de Gilly montre qu'il a fallu des décades pour qu'il sorte de terre et qu'on puisse y placer des enfants, sachant qu'alors il était déjà trop petit. A Rolle la même expérience a été vécue avec la Barcarolle puisque le jour de l'inauguration le Municipal en charge annonçait que c'était trop petit. Il trouve un mérite au postulat, celui de demander de clarifier. Si on pense que c'est dans le cadre du futur gymnase qu'il devrait y avoir une piscine, il faudra attendre 2032 à 2035 pour se baigner dans une piscine cantonale ce qui rendrait sa gestion très compliquée. Il a le sentiment que lorsque l'on parle d'une nouvelle piscine on se trouve face à un conflit puisque l'on veut que les habitants de la couronne rolloise puissent nager, mais en même temps on a des préoccupations écologiques qui ne sont généralement pas très favorables à la création de piscines énergivores, même si raccordées au CAD, et aussi consommatrices de produits chimiques pour assurer la santé de l'eau. On se trouve donc en terrain confus, raison pour laquelle il accepte l'idée que ce soit opaque, mais ne pense pas que la Municipalité pourra clarifier cette opacité.

M. Rapini précise que par souci écologique, mieux vaut une grande piscine communautaire qu'une petite piscine par villa.

M. Paquet remarque qu'un petit village au pied du Jura, celui de Bassins, possède une piscine depuis des années alors que son nombre d'habitants est nettement moindre qu'à Rolle. Sa couronne de petits villages y participe, alors pourquoi pas une piscine communale à Rolle ?

Le Président clôt la discussion et fait voter la prise en considération du postulat. Le résultat du vote montre que la prise en considération est acceptée à la majorité pour renvoi à la Municipalité.

9. Interpellation R. Founou & Consorts : « Quelle est la position de la Municipalité concernant la fermeture de la piscine du Martinet » ?

Le Président, qui a vérifié que l'interpellation soit soutenue par 5 conseillers au moins, ouvre la discussion.

M. Founou explique que son interpellation vient en complément aux postulats précédents. Il aimerait comprendre ce qui s'est passé ces dernières semaines car la lettre d'ENJEU fut une surprise. La Municipalité était-elle au courant du projet de fermeture et a-t-elle appuyé cette décision, sachant qu'au niveau d'ENJEU ce sont des délégués de la commune qui représentent la position de la Municipalité et que c'est important de comprendre avec quelles perspectives la commune est entrée dans cette discussion. Des chiffres ont circulé, de l'ordre de Fr. 50'000.- à déboursier, et est-ce que pour ne pas payer cette somme la décision de fermeture de la piscine a été prise ? Et enfin est-ce que la Municipalité est en discussion avec le Codir d'ENJEU afin que la décision de fermeture soit réexaminée ? Il semble que oui et il serait intéressant d'apprendre ce qui a conduit à l'inversion de décision en peu de temps ; des éléments techniques, la pression de la rue, les élections à venir ?

M. Hay relève que les questions précédentes sont pertinentes. Il a été dit à plusieurs reprises que la gestion de la piscine a été confiée à ENJEU qui réunit périodiquement un Conseil Intercommunal où il est débattu de sujets, de projets, de préavis. Pour la région de Nyon il existe aussi un Conseil Intercommunal et il aimerait payer un tribut à Jacques Tschudin qui organise régulièrement des réunions préparatoires avant les séances de ce conseil intercommunal. Pour ENJEU, il n'est pas au courant de la tenue de telles réunions préparatoires rolloises pour se mettre d'accord sur les thèmes à traiter ; pourquoi pas inviter des représentants de communes voisines ? On est plus intelligents en groupes que seuls et on aurait été plus intelligents à plusieurs pour prendre des positions plus fortes dans les réunions d'ENJEU sur des sujets tels que celui de la piscine. L'interpellation fait preuve de bonne volonté mais il aimerait un peu plus d'autocritique au sein de de Conseil communal car il pense qu'il existe une marge d'amélioration considérable en se mettant d'accord avant les séances pour soutenir des propositions et déposer des interpellations. Cela inciterait peut-être les membres des autres communes à envisager la révision des statuts. A l'époque, l'élaboration de ces statuts avait été très critiquée par les conseillers communaux rollois, et le délégué de la municipalité n'avait alors pas voulu soutenir ces propositions, avec pour résultat que l'on est dans une représentativité insuffisante dans le cas d'ENJEU à présent. Le Conseil intercommunal ne fait pas son job à présent et la Municipalité ne l'a pas fait à l'époque non plus. Si la Municipalité nous explique ce que M. Founou a demandé, cela permettrait la clarté plutôt que l'opacité.

Mme Safi, en tant que secrétaire du Conseil intercommunal d'ENJEU et ancienne membre d'ENJEU, relève que ce n'est pas faute d'avoir proposé à plusieurs reprises des réunions préparatoires avant des séances du Conseil intercommunal, avec toujours en retour des réponses négatives. Encore faut-il que les membres acceptent de jouer le jeu.

M. Walter répond à la première question de l'interpellation en expliquant que la Municipalité a été mise au courant de manière différée de cette fermeture, et n'a donc été qu'informée de cette décision. Les autres questions seront traitées avec réponse lors de la prochaine séance du Conseil.

Conseil Communal de Rolle

M. D. Bidlingmeyer est heureux d'entendre que réponse sera donnée au prochain Conseil mais se doit de réagir car les premiers éléments que l'on apprend dans une gestion de crise sont d'essayer d'éviter la crise et d'anticiper. Or, en décembre 2024 il a déposé une interpellation qui mentionnait plusieurs de ces questions qui auraient permis une anticipation, questions n'ayant toujours pas obtenu de réponse. Il espère que des réponses seront également apportées à cette interpellation lors du prochain Conseil.

Le Président rappelle qu'une fois discutée, une interpellation peut se conclure par une résolution. Il clôt la discussion, l'interpellation étant à présent dans les mains de la Municipalité.

10. Postulat C. Safi & Consorts: « Pour l'étude d'un espace de baignade sécurisé dans le lac en réponse à la fermeture de la piscine du Martinet »

Mme Safi explique que son postulat n'est pas destiné à remplacer la piscine mais à trouver une solution complémentaire. Le lac étant à disposition, pourquoi ne pas en profiter pour en faire un lieu d'apprentissage et d'activités sportives. Cette solution souple, réversible et saisonnière comprendrait un bassin sécurisé pour les enfants.

La Syndique prend en considération ce postulat et il sera fait en sorte que tous ces postulats en relation avec la piscine trouvent une réponse. Une délégation de Rolle Natation a été reçue par la Municipalité quelques jours auparavant, et il leur a été promis des réponses avant la fin du mois de mars.

M. Dubuis souscrit aux arguments avancés ce soir, mais craint que ces discussions ne noient le poisson car l'essentiel à très court terme est l'urgence de la situation, l'urgence de trouver des solutions pérennes et il pense qu'il ne faut pas perdre de vue cette urgence qui est à traiter en priorité.

M. Celeschi ne comprend pas le but du postulat et relève qu'il y a à disposition une plage magnifique délimitée par des bouées, donc sécurisée. Que pourrait-on faire de plus ?

Le Président clôt la discussion et fait voter la prise en considération du postulat. Le résultat du vote montre que la prise en considération du postulat est acceptée à la majorité par 21 oui, 19 non, 6 abstentions. Il est donc renvoyé à la Municipalité.

11. Interpellation A. Beck & Consorts : « En vue de la protection des arbres bordant la Promenade John-Berney ».

Mme Beck pense que la perspective de protéger les arbres est fragile et espérait ne pas avoir à revenir avec une interpellation à ce propos. Elle propose à la Municipalité d'au moins procéder à la pose de butoirs de stationnement à fleur de la chaussée devant les arbres afin de limiter le parage des véhicules qui viennent toucher le tronc des arbres. Elle espère et attend le préavis sur la politique de stationnement à Rolle, dans lequel elle aimerait trouver une délimitation des possibilités de parage le long de cette promenade.

Mme Ruchti relève qu'à plusieurs reprises la Municipalité a partagé le souci pour la protection de ces arbres et qu'elle a remercié le Conseil du maintien de sa ligne budgétaire permettant l'étude de ce secteur et de ces arbres, également pour la liaison piétonne et mobilité douce qui va du Château jusqu'à la plage. Le processus de travail a déjà été entamé avec le mandataire adjugé ce qui a fait gagner du temps plutôt que de passer par un préavis.

Même si on essaie d'aller vite ce n'est jamais assez rapide, mais la Municipalité est consciente du fait que ces arbres souffrent au quotidien et c'est pourquoi la possibilité de protéger ces 9 arbres concernés, dont 7 majeurs, est étudiée. Une solution de protection devrait pouvoir être mise en place d'ici au prochain Conseil.



Conseil Communal de Rolle

12. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales :** CODEV – COCISE – COMEDD.

SIDERE : Rien à signaler.

AIER : Rien à signaler.

ENJEU : Rien à signaler.

Région Nyon : Suite à la dernière séance, M. Tschudin informe que les préavis proposés ont été votés, et que celui sur les comptes a été déposé. Reçu des nouvelles de Sogestar qui a signalé à Télé-Dôle que le début de saison était mauvais avec une estimation de résultats insuffisants, mais finalement dès janvier la saison s'est améliorée.

ORPC : M. Mounier a retenu de la dernière séance annuelle à Chésereux différents points. La présentation du rapport d'activités ; l'abandon du projet consistant à mettre en place un commandement central pour les 10 antennes des ORPC, ceci afin qu'elles puissent conserver leur indépendance ; la balance des arrivées et des démissions est négative ce qui démontre une difficulté à recruter en 2025 ; la décision prise en 2025 par le Conseil d'Etat pour supprimer des primes ayant pour conséquence que les ORPC ont dû diminuer leur activité. A noter que le capitaine, Baptiste Conti, ancien conseiller communal rollois, a pris sa retraite et a été honoré. En 2026 l'ORPC de Nyon se concentrera sur le G7, le Paléo et le triathlon de Nyon.

13. Propositions individuelles et divers.

M. Roland, qui avait préparé une lettre relative à la piscine du Martinet, ne la lira pas puisque tous ses arguments ont déjà été évoqués ce soir. Partant du principe que seuls les écrits restent, il souhaite un engagement et que soit demandé à Mme Méry, présidente du Codir d'ENJEU, qu'elle écrive une lettre moins maladroite que la première pour rassurer la population et dire qu'effectivement la piscine ne sera pas fermée définitivement, en tout cas pas tant qu'une solution pérenne et une nouvelle piscine soit construite sur le même site.

M. Cuendet, qui habite en face de la résidence de feu M. Jean-Luc Godard, remarque souvent que des gens viennent « en pèlerinage » ou prendre des photos de la maison. Il demande si quelque chose a été prévu pour honorer la mémoire de cet habitant rollois par une plaque commémorative, par exemple.

Mme Vollenweider a justement rencontré le jour précédent, M. Jeanneret qui fait partie de la Fondation Godard et avec lequel elle a pu discuter de ce qui pourrait être mis en place en souvenir de M. Godard. Il y aura de toute façon une plaque posée par la Fondation, et peut-être plus de la part de la Municipalité.

Mme Bermejo-Dubois prend la parole pour tirer sa révérence après 15 ans de législature. N'étant pas présente lors des prochaines séances, elle tient à témoigner du plaisir qu'elle a eu à débattre dans cette salle. A propos des associations intercommunales, elle remarque que depuis 15 ans ce sont toujours les mêmes problèmes, tel celui de la représentativité des rollois dans ces associations et leurs séances. Elle encourage tous les groupes à être vigilants quant à leur représentativité auprès de ces associations. Elle trouve que la présente Municipalité a eu un parcours ardu et les félicite pour avoir mené leur barque avec brio. Elle souligne la représentativité féminine de cette Municipalité et souhaite bon vent à tous les réélus.

M. Walter reconnaît que la communication d'ENJEU a causé un gros problème car la fermeture de la piscine n'a été voulue que pour la durée de rénovation, comme il l'a mentionné en introduction. Le mot reconstruction fut également un mot malheureux car il a été mal interprété. En tant que membre du Codir, il n'avait pas vu cette communication avant qu'elle ne soit envoyée. Dont acte.

Le Président remercie les conseillers, annonce la séance d'assermentation du lundi 15 juin qui sera suivie par la dernière séance de la législature du mardi 16 juin.



Conseil Communal de Rolle

Il clôt la séance à 22h17.

Au nom du Conseil communal

Claude Bidlingmeyer
Président

Violaine Cherpillod
Secrétaire